



No de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux-Montagnes**

**ORDRE DU JOUR**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2021**

I - OUVERTURE DE LA SÉANCE

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

III - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE TENUE LE 15 AVRIL 2021 ET DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE TENUE LE 27 AVRIL 2021

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

V - CORRESPONDANCE

VI - RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Aucun

VII - TRÉSORERIE

- A) Tonnages de la période
- B) Comptes à payer de la période

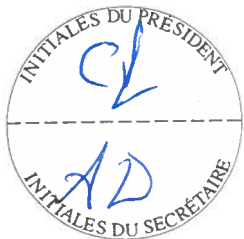
VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- A) Amendement résolution numéro 6-02-21 et procès-verbal du  
18 février 2021 - Réso
- B) Abrogation résolutions des destitutions et de suspension  
ex-employés. Modification résolution 4-06-17 - Réso(s)
- C) Mandat à Desjardins pour un service de paie - Réso
- D) Fermeture bureau vacances estivales - Réso
- E) Changement signataire Banque Nationale du Canada - Réso
- F) Mandat à Alphard pour plans, devis et gestion appel d'offre  
plateforme - Réso
- G) Convention-cadre relative à l'actualisation de l'Entente relative au  
compostage et traitement des sols intervenue le 25 mai 2016 - Réso
- H) Mandater le président et/ou la directrice générale  
secrétaire-trésorière à signer l'acte de vente pour les lots 2 625 372  
et 2 807 162

IX - VARIA

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

**Jeudi, le 20 mai 2021**

**Séance ordinaire**

Endroit : Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-  
Montagnes Siège social

Présents: Messieurs Carl Péloquin, maire de la ville de Lachute,  
Marc-Olivier Labelle, maire de la municipalité de  
Saint- André-d 'Argenteuil, Richard Labonté maire  
de la municipalité de Sainte-Placide, Mesdames  
Catherine Trickey, mairesse de la ville de  
Brownsburg-Chatham et Andrea Daezli, directrice  
générale et secrétaire-trésorière de la Régie,  
formant quorum de ladite Régie.

**I- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par monsieur Carl Péloquin.

**II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

5-05-21

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté  
tel que présenté par le président

- adopté à l'unanimité

**III- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE  
ORDINAIRE TENUE LE 15 AVRIL 2021 ET DE LA  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 27 AVRIL 2021**

Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance  
ordinaire tenue le 15 avril 2021.

6-05-21

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte  
le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2021.

- adopté à l'unanimité



**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux-Montagnes**

Le président présente à chacun le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 avril 2021.

7-05-21

Il est

Proposé par : M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 avril 2021.

- adopté à l'unanimité

IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

V - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est adressée au Conseil de la Régie

VI - RAPPORT DE LA DIRECTRICE  
GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE- TRÉSORIÈRE

1- Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière /  
Aucun nouveau contrat octroyé

VII - TRÉSORERIE

A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période (déchets, compost, recyclage)

B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 16-04-2021 au 20-05-2021, déposée par le président;

8-05-21

Il est

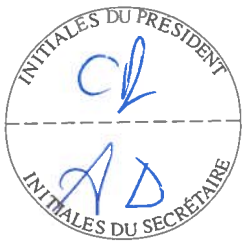
Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 16-04-2021 au 20-05-2021, et ce, pour un montant de 566 518.69\$.

- adopté à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

### VIII – ADMINISTRATION

#### a) Amendement résolution numéro 6-02-21 et procès-verbal du 18 février 2021

CONSIDÉRANT la résolution numéro 6-02-21 adoptée par le Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes concernant le mandat pour vente de terrains;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender la résolution afin de changer le numéro de lot;

CONSIDÉRANT le procès-verbal du 18 février 2021 ayant le mauvais numéro de lot;

Considérant qu'il y a lieu d'amender le procès-verbal du 18 février 2021;

9-05-21

Il est

Proposé par : Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes amende la résolution numéro 6-02-21 en remplaçant le numéro de lot 2 625 162 par le lot 2 807 162.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes amende le procès-verbal du 18 février 2021 en remplaçant le numéro de lot 2 625 162 par le lot 2 807 162.

- adopté à l'unanimité

#### b) Abrogation résolutions des destitutions et de suspension des ex-employés

CONSIDÉRANT la résolution de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes numéro 2-11-14 ratifiant et maintenant la suspension avec traitement de monsieur Pierre Gionet, directeur général de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM);

CONSIDÉRANT les résolutions de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes numéros 2-01-15 et 3-01-15 destituant respectivement le secrétaire-trésorier/directeur général, monsieur Pierre Gionet et l'adjointe aux finances et aux services administratifs de la RIADM, madame Nathalie Piret;

CONSIDÉRANT les résolutions de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes numéros 14-09-17 et 15-09-17 destituant respectivement le secrétaire-trésorier/directeur général, monsieur Pierre Gionet et l'adjointe aux finances et aux services administratifs de la RIADM, madame Nathalie Piret;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT la décision du Tribunal administratif du travail (TAT) rendue par la juge administrative, madame Anick Chainey, le 25 juin 2020 dans les dossiers CM-2015-0856, CM-2015-0857, CM-2015-0865, CM-2015-0866, CM-2015-0867 et CM-2015-0868 accueillant la plainte des employés, annulant les destitutions imposées le 15 janvier 2015 et ordonnant à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de réintégrer les employés dans leur emploi avec tous leurs droits et privilèges et réservant sa compétence pour déterminer les autres mesures de réparation appropriées et toute question relative à ladite réintégration;

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure du district de Montréal rendu par l'Honorable Stéphane Lacoste, j.c.s., le 15 décembre 2020 dans le dossier 500-17-112987-204 rejetant la demande de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) de surseoir à l'ordonnance de réintégration prononcée par le TAT;

CONSIDÉRANT les conventions signées par la RIADM, monsieur Pierre Gionet et madame Nathalie Piret le 27 avril 2021 ayant pour objet d'établir les conditions et modalités de la mise en œuvre de la décision du TAT du 25 juin 2020;

10-05-21

Il est

Proposé par: M. Marc-Olivier Labelle

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

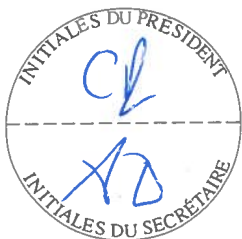
QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes abroge les résolutions numéros 2-11-14, 2-01-15, 3-01-15, 14-09-17, 15-09-17.

- adopté à l'unanimité

Modification résolution 4-06-17 Mandat au civil

CONSIDÉRANT la résolution de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes numéro 4-06-17 mandatant au civil le cabinet Dufresne Hébert Comeau;

CONSIDÉRANT la décision du Tribunal administratif du travail (TAT) rendue par la juge administrative, madame Anick Chainey, le 25 juin 2020 dans les dossiers CM-2015-0856, CM-2015-0857, CM-2015-0865, CM-2015-0866, CM-2015-0867 et CM-2015-0868 accueillant la plainte des employés, annulant les destitutions imposées le 15 janvier et ordonnant à la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) de réintégrer les employés dans leur emploi avec tous leurs droits et privilèges et réservant sa compétence pour déterminer les autres mesures de réparation appropriées et toute question relative à ladite réintégration;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure du district de Montréal rendu par l'Honorable Stéphane Lacoste, j.c.s., le 15 décembre 2020 dans le dossier 500-17-112987-204 rejetant la demande de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) de surseoir à l'ordonnance de réintégration prononcée par le TAT;

CONSIDÉRANT les conventions signées par la RIADM, monsieur Pierre Gionet et madame Nathalie Piret le 27 avril 2021 ayant pour objet d'établir les conditions et modalités de la mise en œuvre de la décision du TAT du 25 juin 2020;

11-05-21

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté  
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (RIADM) modifie et enlève le premier considérant de la résolution numéro 4-06-17.

Que la suite de la résolution 4-06-17 demeure inchangée.

- adopté à l'unanimité

c) Mandat à Desjardins pour un service de paie

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes sollicite un service externe pour le service de paie;

CONSIDÉRANT que Desjardins offre un service de paie complet, remise des feuillets gouvernementaux et déductions à la source;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désire simplifier le processus et automatiser le service de paie;

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes a reçu une offre de service qu'elle juge intéressante de la part de Desjardins;

12-05-21

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle  
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes accepte de recourir au service de paie Employeur D de Desjardins.

- adopté à l'unanimité





No de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

d) Fermeture bureau vacances estivales

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fermer le bureau administratif de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes pour les vacances estivales;

13-05-21

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : Mme Catherine Trickey

et résolu

QUE le bureau administratif de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes soit officiellement fermé du 1<sup>er</sup> aout au 14 août 2021 inclusivement pour les vacances estivales.

- adopté à l'unanimité

e) Changement d'un signataire Banque Nationale du Canada

CONSIDÉRANT le départ de Madame Andrea Daezli, directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT l'embauche de Madame Isabelle Charbonneau à titre d'adjointe à la direction générale et comptabilité de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un remplacement de signataire des effets bancaires;

14-05-21

Il est

Proposé par : M. Richard Labonté

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

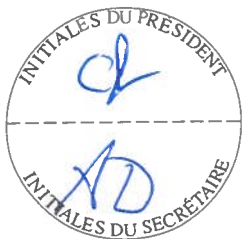
QUE le nom de madame Andrea Daezli soit retiré comme signataire des effets bancaires à compter du 30 juin 2021.

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes désigne madame Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité, comme signataire additionnelle des effets bancaires de ladite Régie, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2021.

QUE le président, monsieur Carl Péloquin soit autorisé à signer les chèques et autres effets bancaires de ladite Régie.

QUE deux signatures soient nécessaires pour autoriser ou valider des transactions, soit celle du président et celle de l'adjointe à la direction générale et comptabilité.

- adopté à l'unanimité



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

### f) Mandat à Alphard pour plans, devis et gestion appel d'offres plateforme

CONSIDÉRANT la Résolution no. 5-06-19 qui avait été adoptée afin d'entreprendre les démarches nécessaires afin de localiser, concevoir et obtenir toutes les autorisations requises auprès des instances gouvernementales (CPTAQ et MELCC) pour la future plateforme de compostage sur les terrains de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 2021-002 décrétant une dépense de 3 964 255,22\$ et un emprunt de 2 500 000,00 \$ pour les plans et devis et la construction d'une plateforme de compostage au Lieu d'Enfouissement Technique de Lachute adopté le 7 mai 2021 (Résolution no. 2-05-21);

CONSIDÉRANT la recherche de prix qui a eu lieu à ce sujet de février à avril 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de services du Groupe Alphard Inc. intitulée : Construction d'une plateforme de compostage – Ingénierie détaillée, assistance technique durant le processus d'appel d'offres et surveillance des travaux, N/Dossier : RAM-003-ODS-R00;

15-05-21

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Marc-Olivier Labelle

et résolu

QUE mandat soit donné à Groupe Alphard Inc. pour l'ingénierie détaillée, l'assistance technique durant le processus d'appel d'offres et la surveillance des travaux pour un montant de 80 960\$ plus taxes.

- adopté à l'unanimité

### g) Convention-cadre relative à l'actualisation de l'Entente relative au compostage et traitement des sols intervenue le 25 mai 2016

**Considérant** qu'il est dans l'intérêt de la Régie de conclure avec GSI Environnement inc. (« **GSI** ») la Convention-cadre relative à l'actualisation de l'Entente relative au compostage et traitement des sols intervenue le 25 mai 2016 (la « **Convention-Cadre** »), dont le projet à été présenté aux membres du Conseil de la Régie;

**Considérant que** les termes et modalités de ce projet de Convention-Cadre ont été négociés par la directrice générale de la Régie, Madame Andrea Daezli et par les conseillers juridiques de la Régie.

16-05-21





No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par: M. Richard Labonté

Et résolu

**QUE** cette Convention-Cadre à intervenir entre la Régie et GSI soit approuvée;

**QUE** le président et la directrice-générale de la Régie soient, et ils sont, par les présentés, autorisés à signer pour et au nom de la Régie la Convention-Cadre à intervenir entre la Régie et GSI.

- adopté à l'unanimité

- h) Mandater le président et/ou la directrice générale secrétaire-trésorière à signer l'acte de vente pour les lots 2 625 372 et 2 807 162

CONSIDÉRANT la résolution 9-04-21 Mandat pour vente de terrains qui a été adoptée lors de la séance ordinaire du 15 avril 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de la Ferme Guy Marineau Inc d'acheter les lots 2 625 372 et 2 807 162 pour la somme de un million quatre cent mille (1 400 000\$);

CONSIDÉRANT la volonté de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de procéder à une telle vente;

17-05-21

Il est

Proposé par: M. Richard Labonté

Appuyé par : M. M. Marc-Olivier Labelle

Et résolu

**QUE** la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes mandate son président et/ou sa directrice générale secrétaire-trésorière à signer l'acte de vente pour l'achat des lots numéros 2 625 372 et 2 807 162 appartenant à ladite Régie.

- adopté à l'unanimité

IX- VARIA

X- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie



No de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

**XI- DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE**

18-05-21

Il est

Proposé par: Mme Catherine Trickey

Appuyé par : M. Richard Labonté

et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 17 juin 2021  
à 17 h en vidéo-conférence.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est  
levée.

- adopté à l'unanimité

Andrea Daezli  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière/

Carl Péloquin  
Président